

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de préavis sur la prise en considération du postulat
de M. Ruben RAMCHURN du 6 février 2020**

Pour une offre de transport public gratuite le samedi

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 25 juin 2020.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claude-Anne JAQUIER remplaçant Pierrette ROULET-GRIN, Aurélie Maude HOFER, Daniel BURDET, Denis GONIN, Pierre HUNKELER, Marc NICODET, et du soussigné, rapporteur de minorité.

La délégation municipale était composée de M. Pascal PITTET, Chef de service, Mme Vesna Stankovic, Responsable de la mobilité et M. Nicolas BARDY, Ingénieur en transports.

Réponses aux questions de la commission

Le minoritaire remercie la délégation Municipale pour sa forte présence mais regrette le peu d'informations reçues. En effet, malgré les déclarations de certains membres de la délégation concernant le coût de cette mesure, nous n'avons pu avoir aucun chiffre même vague.

Position de la Municipalité

La Municipalité travaille sur plusieurs pistes de mesures d'accompagnement pour les travaux du parking de la Place d'Armes. Cependant, le minoritaire regrette qu'aucune de ces éventuelles mesures d'accompagnement n'ait été évoquée lors de notre commission.

La Municipalité s'est penchée sur la proposition du postulant sur la gratuité des transports publics le samedi à Yverdon-les-Bains. Elle s'est approchée de Mobilis, pour chiffrer le coût et la possibilité de mise en œuvre de cette mesure. Leur réponse a été très claire, ils ne rentrent pas en matière et refusent de participer financièrement à ce projet. Les coûts de cette « gratuité » devraient donc être entièrement pris en charge par la Commune. Le minoritaire regrette que nous n'ayons pas pu avoir connaissance de ce chiffre puisqu'apparemment celui-ci est connu de la Municipalité.

Cela a d'ailleurs été confirmé par Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF qui nous dit qu'elle ne voyait aucun problème si on renvoyait ce texte à la Municipalité puisque le travail avait déjà été fait.

Une opportunité unique pour faire un test grandeur nature

Le minoritaire voit dans ce postulat une opportunité unique de dynamiser le centre de notre Ville, de réduire notre empreinte climatique, de favoriser les transports en commun, et finalement de répondre aux peurs des commerçants concernant la phase de travaux du parking de la Place d'Armes.

Depuis octobre 2019 jusqu'à fin juin 2020, la ville de Sion a mis en place la gratuité pour les usagers les vendredis soir et les samedis. La Ville espère que cette mesure contribuera à dynamiser le centre-ville et ses commerces. **C'est une mesure qui a été très bien accueillie par les voyageurs et qui fait partie d'un paquet de mesures dont le but est de dynamiser le centre-ville et de « renforcer l'attractivité des commerces locaux ».**

Malheureusement nous ne pouvons pas avoir de données pour analyse car cela est trop tôt, mais le rapport de gestion de la commune de Sion nous donne de bonnes indications concernant la fréquentation des transports publics. Globalement celle-ci a augmenté de 30%.

Gratuité des bus sédunois vendredi dès 17h et samedi toute la journée

Les effets de la gratuité lors des 3 derniers mois de l'année 2019 ont été quantifiés par l'exploitant dans le tableau ci-dessous :

Valeurs indicatives	2019	2018	Différence	Augmentation %
Vendredi dès 17h	988	863	125	14.5%
Samedi	1844	1303	541	41.5%
Total	2832	2166	666	30.8%

Globalement, l'effet de la mesure a augmenté de 30% l'utilisation des transports publics, Une nouvelle analyse sera effectuée à la fin de la phase test.

Le minoritaire soulève qu'une proposition similaire a été faite à Bienne afin d'introduire la gratuité des transports publics biennois le samedi. Et là aussi la démarche vise à doper l'attractivité du centre-ville.

Nous le voyons donc, ce postulat va dans un sens positif et constitue une tentative de réponse à des problèmes bien réels soulevés par de nombreux experts.

La gratuité ciblée existe déjà dans notre Canton et ailleurs aussi

La ville de Lausanne qui est membre de Mobilis via les TL propose une gratuité ciblée pour les jeunes.

Motion à l'origine, le postulat de Grégoire JUNOD propose la gratuité des transports publics à Lausanne pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans. **Le but de son auteur est d'encourager le recours « réflexe » aux transports publics dès le plus jeune âge et d'aider ainsi à la diminution du trafic individuel motorisé.**

Ce postulat a été mis en œuvre et il ne semble pas que cela pose des problèmes majeurs à Mobilis ou à la ville de Lausanne. La menace de Mobilis de nous exclure semble dès lors au plus une tentative de pression qu'une réalité concrète à laquelle nous devrions faire face.

En Suisse romande, la ville de Fribourg a instauré les transports publics gratuits pour les écoliers en mai 2018. Certains partis politiques de la ville ont déposé un recours au Tribunal cantonal qui l'a rejeté en avril dernier. Le coût de la mesure s'élève à 1,4 million de francs selon le Conseil communal.

On le voit dans ces deux exemples, des politiques ciblées peuvent être mises en place (par catégorie d'âge en l'occurrence) et cela malgré les communautés tarifaires en place. Dans les cas présents, les autres usagers n'ont pas invoqué une inégalité de traitement par rapport aux jeunes.

Ce qui est possible à Lausanne ou à Fribourg devrait être possible à Yverdon-les-Bains.

Impossible n'est pas Yverdonnois !

De nombreuses villes étudient la possibilité de gratuité ciblée soit par âge, soit d'une manière limitée dans le temps, soit pour une zone géographique déterminée ou alors pour des travailleurs venant de zones extérieures.

Le minoritaire pense que nous avons là, l'opportunité d'être une ville pionnière en la matière.

Arguments soulevés contre ce postulat

Arguments contre le postulat	Réponses
Pourquoi le samedi et pas un autre jour ?	Pourquoi pas ? La plupart des citoyens font leurs courses le samedi, voire le vendredi soir. De plus, le reste de la semaine les parkings du centre-ville sont loin d'être complets.
Cela va provoquer une hausse des incivilités et du vandalisme.	De nombreuses études dans des villes françaises qui appliquent la gratuité montrent clairement le contraire.
Ce qui est gratuit n'a aucune valeur.	Cette mesure est ciblée dans le temps. Il est évident que si l'utilisateur ne paie pas la facture une autre personne la paie. En l'occurrence, cette mesure devrait être financée par les mesures d'accompagnement votées par ce Conseil communal.
Sortie de Mobilis ?	La ville de Lausanne accorde une gratuité ciblée pour les jeunes et elle est toujours membre de Mobilis.
Cette mesure est réductrice. De facto, elle exclut les autres mesures.	Non, cette mesure est une proposition parmi d'autres possibles. Accepter l'étude de celle-ci ne remet pas en cause la possibilité d'en accepter d'autres.

Historique des décisions du Conseil communal

Le 02 février 2017

Le Conseil communal acceptait la prise en considération du Postulat de M. Pascal GAFNER pour « Un centre-ville dynamique et réfléchi ».

On peut y lire la phrase suivante : *Nous avons donc aujourd'hui **un centre-ville fragile qu'il faut impérativement revitaliser et c'est là que les pouvoirs publics peuvent agir.***

Le 04 octobre 2018

Ce Conseil acceptait le préavis PR18.26PR

En vue de la réalisation d'un parking souterrain de 1000 places en partenariat public – privé d'un montant de CHF 15'900'000.- pour financer la part communale des frais liés à la réalisation du parking souterrain.

Dans ce préavis il est dit ceci : *Enfin, une provision est prévue pour les différentes **mesures d'accompagnement, que cela soit pour la mobilité (passages provisoires, systèmes transitoires, etc.), pour le stationnement (maintenir un nombre de places minimum pendant le chantier), pour les commerçants ou pour les riverains.** Ce montant est de 2 millions de francs.*

Le 04 avril 2019

Ce Conseil acceptait la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de la Motion de Mme Judith WÜRGLER « Pour le développement de l'attractivité du centre-ville d'Yverdon ».

Il est fait mention d'une mesure concrète possible à savoir: **Rendre gratuits les P+R lors d'événements spéciaux ou lors des samedis de marché.**

Le 2 mai 2019

Ce Conseil acceptait la motion amendée de M. Benoist GUILLARD et consorts « Urgence climatique, il ne reste plus beaucoup de temps! »

On peut y lire le passage suivant : *Au niveau de la mobilité, la commune pourrait inciter les individus et les entreprises **à favoriser le covoiturage, l'utilisation des transports publics, le télétravail et la voiture électrique alimentée en courant d'origine renouvelable; elle pourrait développer ses infrastructures pour la mobilité douce et pour la mobilité électrique; elle pourrait revoir le système de transports publics actuel pour le rendre plus performant, moins polluant et plus attractif.***

Le minoritaire voit dans ce postulat l'opportunité de répondre aux différentes Motions et au Postulat cités plus haut :

« Pour le développement de l'attractivité du centre-ville d'Yverdon »

« Urgence climatique, il ne reste plus beaucoup de temps! »

« Un centre-ville dynamique et réfléchi. »

En effet, le postulat « Pour une offre de transport public gratuite le samedi » répond à de nombreuses interventions de ce Conseil communal :

- Il favorise l'utilisation de transports publics pour tous ;
- Il vise à renforcer l'attractivité et l'image des transports publics aux yeux de la population ;

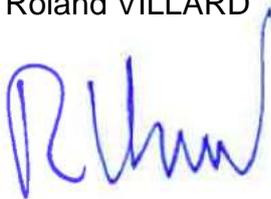
- Il évoque la gratuité des P+R lors des samedis de marché ;
- Il va dans le sens des mesures d'accompagnement votées par ce Conseil en faveur des commerçants de notre Ville ;
- Il se propose de dynamiser notre centre-ville ;
- Il est une des multiples réponses à l'urgence climatique votée par la majorité de ce Conseil ;
- C'est une action concrète en faveur du climat et de l'économie locale.

Vous l'aurez compris, le minoritaire est convaincu du bien-fondé de ce postulat, il soutient l'idée « Pour des transports publics gratuits » le temps des travaux de la Place d'Armes. Comme j'ai pu le lire sur des affiches dans notre Canton : Des actes et pas de blabla ...

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la minorité de la Commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la prise en considération de ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité.

Roland VILLARD



Yverdon-les-Bains, le 22 juillet 2020